

## **Code de conduite pour la Réunion annuelle de l'ACO, de la SROC et de l'ACRO**

Bienvenue à la Réunion annuelle de l'ACO, de la Société de recherche orthopédique du Canada (SROC) et de l'Association canadienne des résidents en orthopédie (ACRO)! Le présent code de conduite s'applique à toutes les personnes présentes, y compris les bénévoles, les participants, les exposants, les conférenciers et les organisateurs. Notre objectif est d'offrir un environnement respectueux, inclusif et professionnel axé sur les sciences et l'épanouissement professionnel.

### **Lignes directrices générales pour toutes les personnes présentes**

#### **Respect des sujets approuvés**

- Les discussions et présentations doivent rester axées sur les sujets scientifiques et professionnels liés aux soins orthopédiques qui ont été préapprouvés.
- Évitez les promotions commerciales qui ne sont pas officiellement associées à la Réunion annuelle, le prosélytisme, les points de vue et discussions politiques et les commentaires sur le milieu du divertissement ou la culture populaire qui ne sont pas liés aux thèmes de la Réunion annuelle.

#### **Respect et professionnalisme**

- Traitez toutes les personnes présentes avec respect et courtoisie.
- Assurez-vous que vos conversations sont constructives et professionnelles.
- Évitez d'interrompre les conférenciers ou les autres participants pendant les séances.

#### **Discrimination et harcèlement**

- L'ACO s'engage à offrir un environnement professionnel exempt de discrimination et de harcèlement.
- Toute forme de discrimination ou de harcèlement fondée sur la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la génétique, une incapacité, l'âge ou tout autre statut protégé par la loi est strictement interdite. Aucun comportement ni geste allant à l'encontre de ces principes ne sera toléré; le cas échéant, la personne peut être expulsée de la Réunion annuelle, et d'autres mesures peuvent être prises au besoin.
- Le harcèlement comprend, sans s'y limiter, les commentaires verbaux, l'attention non sollicitée, les contacts physiques inappropriés et les avances sexuelles indésirables.

### **Vie privée et confidentialité**

- Respectez la vie privée des autres personnes présentes et ne divulguez pas de renseignements personnels sans consentement.

### **Propriété intellectuelle**

- Respectez les droits de propriété intellectuelle en évitant de copier ou de distribuer des présentations, des affiches ou d'autre matériel sans l'autorisation de leur auteur.

### **Identification et porte-noms**

- Ayez votre porte-nom sur vous pendant toute la Réunion.

### **Application du code de conduite et signalement**

#### **Signalement d'infractions au code de conduite**

- Les infractions au présent code de conduite doivent être signalées à [policy@canorth.org](mailto:policy@canorth.org) ou à un membre du personnel à l'accueil.
- Les signalements peuvent être anonymes.

#### **Conséquences des infractions**

- Les infractions peuvent entraîner la prise de mesures allant de l'avertissement à l'expulsion de la Réunion annuelle, selon la nature de l'inconduite.
- D'autres mesures peuvent être prises, dont l'interdiction d'assister aux activités futures ou le signalement aux autorités concernées au besoin.

#### **Processus d'enquête**

- Tous les signalements sont pris au sérieux et font l'objet d'une enquête rapide et impartiale.
- La confidentialité est maintenue dans la mesure du possible, conformément à la nécessité de tenir une enquête approfondie.